

Affaire	Révision Générale PLU (7)
Date	30.08.2011
Lieu	Mairie de Veauchette
Participants	JP. Tissot (Maire) ; T. Lassablière (Adjoint) ; E. Vincent (Conseiller) ; S. Jay (Conseillère) ; S. Vial (Conseillère) ; JJ. Mure (Conseiller) ; L. Dibartolomeo (Conseiller) ; L. Drillon (SCOT Sud Loire) ; M ^R Beal (DDT Agence du Forez) ; R. Vanelle (DDT Agence du Forez) ; L. Ducrocq (Epures). Excusé : Sandra Oury (Loire Forez)
Diffusion pour information	Participants
Ordre du jour	Retour sur la présentation pour le CM du 1 ^{er} septembre (débat PADD) et bilan capacité foncière du POS préalable à une préfiguration du zonage de PLU

Balayage de la présentation du projet de PADD pour le CM du 1^{er} septembre :

Le contenu de la présentation convient ... une correction sera apportée sur la carte du zonage PPRNPi (problème de calage entre zonage et PCI).

Balayage des capacités foncières du POS :

Zone NA autour des étangs qu'il faudrait reclasser en zone agricole et /ou naturelle.

Un certain nombre d'autorisations d'urbanisme ont été accordés récemment, ce qui nécessite une nouvelle mise à jour des disponibilités.

On identifie toute de même :

- **Un rétro-zonage nécessaire en centre bourg** (inondable) : chemin des vernes et chemin de la villa ; le projet de zonage pourra soit délimiter une seule zone où l'on ne gère que le bâtiment existant en respectant les règles du PPRNPi, où distinguer les terrains bâtis des non bâtis (l'affichage n'est pas tout à fait le même).
- **Peu (plus) de disponibilité foncière sur le secteur de la Rive.** Reste à décider du devenir d'un terrain encore libre devant faire l'objet d'un permis d'aménager, et du type de zone : UD où une division de jardin serait encore possible ou Nh où seul l'existant serait géré (toutefois le secteur est desservi par l'assainissement collectif).
- **Chazet** : viabilisation de certains terrains en cours, resterait un tènement à déclasser.
- **Rue de l'Etang Nicolas** : rétrozonage en zone agricole des terrains appartenant au harras. Trouver un classement en UD ou Nh cohérent avec Saint-Cyprien (de l'autre côté de la rue). Choisir le classement de l'usine riveraine des maisons.

▪ **Autres points :**

Zone d'activité des Vernes reclassée en zone UF (dédiée à l'économie) ;

Intégrer la future aire de stationnement des camping-cars dans la zone d'hébergement touristiques.

Envisager de protéger de l'urbanisation les espaces verts des lotissements existants.

La prochaine séance aura lieu en mairie, le mardi 4 octobre, à 14h30, avec
pour ordre du jour :

- La préfiguration du projet de zonage.